



**CÉAS de la Mayenne**  
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Fax : 02 43 02 98 70  
Mél. ceas53@wanadoo.fr  
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par  
messagerie électronique aux seuls  
adhérents du CÉAS.

**Contributeurs pour ce numéro :**  
Claude Guioullier,  
Nathalie Houdayer.

Vendredi 19 juillet 2013

N° 509



## Société

### Le bien-être progresserait moins vite que le PIB

**L'argent ne fait pas le bonheur... Cet adage peut-il résumer l'hypothèse du Crédoc <sup>(1)</sup> selon laquelle, depuis vingt-cinq ans, le bien-être aurait finalement augmenté moins vite que le produit intérieur brut (PIB) <sup>(2)</sup> ?**

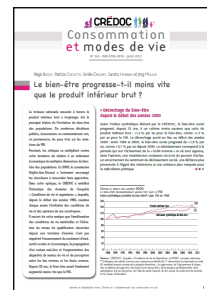
Selon le Crédoc, le bien-être, mesuré par un indice synthétique qu'il a élaboré, a augmenté de 1,3 % par an depuis 1988, alors que le PIB progresse de 1,7 %.

Le décrochage aurait eu lieu au début des années 2000. Ce ralentissement, précise le bulletin du Crédoc, correspond « à la période qui suit l'éclatement de la " bulle Internet " et où sont apparus, dans l'opinion, une insatisfaction croissante vis-à-vis du pouvoir d'achat, un enracinement du sentiment de déclassement social, une défiance plus prononcée à l'égard des institutions et une attirance plus marquée pour le radicalisme politique ».

Concernant le bien-être, tout n'est pas noir ou blanc. Certes, les contraintes financières sont plus fortes, explique le Crédoc, les situations professionnelles sont plus précaires, on a « plus souvent l'impression d'être en mauvaise santé » et on est « plus perméables au sentiment d'insécurité ». En revanche, souligne le Crédoc, « l'équipement du foyer a crû, l'équipement du foyer s'est amélioré, la qualité des logements a progressé, le lien social s'est renforcé et les pratiques de loisirs se sont développées »...

Bien entendu, ces différents éléments seront ressentis différemment selon les personnes, et en particulier selon leurs revenus, même si, contrairement à une idée reçue, le niveau de vie des Français n'a pas baissé sur une longue période : entre 1988 et 2012, le pouvoir d'achat par personne a progressé de 35 % (mais de manière inégale en fonction des revenus).

En outre, souligne le Crédoc, les dépenses « contraintes », telles que le logement, l'eau, l'énergie, les assurances, les impôts, les abonnements téléphoniques et Internet ont augmenté beaucoup plus rapidement que les revenus (ces charges représentent aujourd'hui 35 % du budget des ménages, contre 20 % il y a trente ans). Le Crédoc observe ainsi que « les marges de manœuvre des consommateurs sont de plus en plus réduites et que les restrictions budgétaires touchent de plus en plus de postes ».



## Associations

### Taxe sur les salaires des associations : une substantielle économie

L'article 67 de la loi de finances rectificative pour 2012 (n° 2012-1510 du 29 décembre 2012) augmente, de manière sensible, les montants de la franchise et de la décote de la taxe sur les salaires, ainsi que celui de l'abattement dont bénéficient, sur le montant de la taxe, certains organismes sans but lucratif pour la taxe due à raison des rémunérations versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 <sup>(3)</sup> :

- franchise de 840 à 1 200 euros ;
- décote de 1 680 à 2 040 euros ;
- abattement de 6 002 à 20 000 euros.

<sup>(1)</sup> – Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

<sup>(2)</sup> – « Le bien-être progresse-t-il moins vite que le produit intérieur brut ? », *Consommation & modes de vie* n° 262 de juillet 2013.

<sup>(3)</sup> – Nous remercions ici Denis Sauton, correspondant départemental des associations au Centre des finances publiques, à Laval, pour les précisions qu'il nous a apportées.

Selon l'exposé des motifs, la mesure a pour but de diminuer la charge de taxe sur les salaires pesant sur les plus petites structures redevables qui sont, pour l'essentiel, des organismes sans but lucratif ayant fréquemment le statut associatif. En raison de leur caractère non lucratif, ils ne sont, en principe, pas passibles de l'impôt sur les

sociétés et ne peuvent donc pas bénéficier du crédit d'impôt « compétitivité-emploi » instauré par l'article 66 de la même loi. Cette disposition est donc une mesure d'équité. Elle est favorable à la création d'emploi car elle permet aux intéressés de bénéficier d'un dispositif de diminution du coût du travail.



## Associations en Mayenne

### France Alzheimer Mayenne Des portes d'entrée restent disponibles

Le 29 juin 2013, salle du Palindrome à Laval, France Alzheimer Mayenne a organisé un concert lyrique à l'intention de ses adhérents, leur famille et amis proches (cf. CÉAS-point-com n° 506 du 28 juin 2013). Opéra et opérettes pour des malades d'Alzheimer : un défi ? « *La conjugaison de tous les sens (vue, audition, ressenti des situations, expressions des artistes, leurs mouvements, les forces des voix, les intonations) ont permis aux personnes présentes, écrit Paul Choynet dans la Lettre aux adh-*

*rents (2 juillet 2013), d'être transportées dans des situations qui ont ravivé des émotions du passé comme l'amour, la joie, le bonheur, mais aussi la jalousie ou la colère envers l'autre pour des sentiments non partagés. Le tout, à travers des airs et refrains connus qui ont été murmurés sur les lèvres ou chantés par les participants. La musique et le chant utilisent des portes d'entrée de notre cerveau que la maladie d'Alzheimer atteint moins et qui restent disponibles* ».



## Commémoration

### L'AMAV communique... Souvenir et hommage

Le **dimanche 21 juillet**, à 11 h, au square Foch, à Laval, une cérémonie est organisée à l'occasion de la Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français (1940-1944). Bernard Cossée, vice-président de l'Association mayennaise d'action auprès des gens du voyage (AMAV), précise dans un communiqué que cette cérémonie se déroule le dimanche suivant la date anniversaire de la rafle du Vél'd'hiv' (16 juillet 1942) qui concernait les Juifs français de Paris, cérémonie à laquelle est associée le souvenir de l'internement des Tsiganes en France, de 1939 à 1946.

« *Ce triste épisode de notre histoire nationale, précise Bernard Cossée, a bien failli être oublié, si un instituteur, Jacques Sigot, n'avait entrepris à partir des années 1980 d'en rechercher et d'en révéler les traces. En Mayenne, c'est grâce à lui que la revue d'histoire locale, L'Oribus, a pu en 1989 publier un dossier décrivant notamment les camps de Grez-en-Bouère et Montsûrs.*

À partir de ce moment, l'AMAV a défendu le projet de l'érection d'une stèle commémorative, ce qui fut fait en 1993 dans l'angle nord-ouest du square Foch, à Laval, sous forme d'un mur construit avec des pierres de la carrière de Grez-en-Bouère, et qui associe les victimes des crimes racistes et antisémites. Il s'agissait alors d'un des premiers monuments élevés en France, rappelant l'internement des nomades.

Cela fait donc une vingtaine d'années que l'AMAV participe à cette cérémonie officielle et dépose une gerbe devant la stèle, avec parfois une prise de parole (cf. photo ci-dessus, de juillet 2010, avec Bernard Cossée et Denise Waiss, qui a été internée pendant la Seconde Guerre mondiale). Mais il faudra attendre juillet 2010 pour que l'État reconnaisse l'internement des Tsiganes en France, dans un passage de la lettre d'Hubert Falco, secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens combattants, lettre lue publiquement par les préfets dans chaque département ».



« *On ne peut plus, comme on l'a fait pendant des siècles, considérer nos amies les bêtes comme de simples automates guidés par le seul instinct. De quoi s'interroger sur notre propre intelligence. C'est ce qui bouscule le plus dans le documentaire Les Animaux pensent-ils ? : constater, avec le neurologue Gerhard Roth, que " nous ne sommes pas les rois de la création ". Et que " même si nous sommes les plus intelligents, il n'est pas certain que nous soyons les plus censés " ».*

Auréanne Colineau, présentation du documentaire diffusé le 11 avril 2013 sur Arte, La Vie du 4 avril 2013.